

Clermont-Ferrand sous tension

Interpellation musclée : une affaire, deux versions

Selon M^e Canis, l'avocat de la famille, il ne fait pas de doute que Wissam El-Yamni a été victime de violences policières. Il appuie sa version sur des témoignages et les traces de coups sur le corps de la victime. De son côté, le préfet de Région, Francis Lamy, affirme sa confiance en la justice. Pour lui, il faut laisser du temps au temps pour que la vérité se fasse jour. Et promet que les procédures et les sanctions iront jusqu'au bout si des fautes professionnelles ont été commises.

Francis Lamy, préfet de la région Auvergne « La procédure ira au bout »

Le préfet de Région Francis Lamy affirme que la justice fera son travail jusqu'au bout pour faire toute la lumière sur la mort de Wissam El-Yamni. Et il justifie le dispositif de sécurité pour apaiser les tensions.

INTERVIEW

Sandrine Thomas

sandrine.thomas@centrefrance.com

■ **Dans cette affaire, deux versions s'affrontent : celle de la bavure policière et celle de l'interpellation musclée...** Nous sommes dans un État de droit, la justice est saisie, une instruction est en cours. La justice dira ce qui s'est passé. Chacun doit avoir confiance dans le travail de la justice. Elle instruit en toute indépendance pour que nous puissions enfin connaître la vérité. Les procédures iront jusqu'à leur terme. Si des fautes professionnelles ont été commises, des procédures disciplinaires et pénales seront appliquées. C'est comme ça que fonctionne la République.

■ **La police des polices n'a toujours pas rendu les conclusions de son enquête. Le procureur refuse de communiquer les résultats de l'autopsie. Dans le quartier de La Gauthière, les jeunes veulent que les autorités veulent étouffer l'affaire...** Chaque affaire est différente, chaque instruction est différente. C'est à la justice de dire la vérité. C'est sa mission. Le propre de la justice, c'est de prendre le temps nécessaire à la manifestation de la vérité et il appartient aux juges d'instruction de décider des actes d'instruction, c'est leur mission. Le rythme de l'instruction est dans l'intérêt de la recherche de la vérité.

■ **D'après la famille, Wissam souffrait de fractures et de traces de strangulation au cou...** Je n'ai bien évidemment rien à dire sur ce sujet. Le corps a fait l'objet d'une autopsie. Il appartiendra aux juges d'instruction, et au vu de l'expertise, de déterminer les conditions dans lesquelles l'interpellation a été réalisée.

■ **Beaucoup d'habitants mettent en cause la présence**



FERME. « Tant que la situation le justifiera, je mettrai en place un dispositif important destiné à assurer la sécurité de la population ».

ce de deux hélicoptères et de 450 gendarmes et policiers qui attisent, selon eux, les tensions... Ce dispositif est adapté à la situation. Beaucoup d'habitants sont aussi heureux de voir la police présente pour les protéger. Des actes de vandalisme intolérables et inexcusables ont été commis. Ma responsabilité, c'est d'assurer la protection de la population. Et tant que la situation le justifiera, je mettrai en place un dispositif important destiné à assurer leur sécurité. Le maire de Clermont, Serge Godard que j'ai plusieurs fois par jour, m'a dit qu'il comprenait parfaitement les décisions que je prenais car il est évidemment très soucieux que l'ordre et la sécurité publique soient rétablis.

■ **Ce dispositif est-il maintenu jusqu'à nouvel ordre ?** Ce dispositif est évolutif. La nuit dernière et la nuit d'avant, il y avait moins de moyens sur le terrain et d'autres en réserve prêts à intervenir si besoin. Les habitants sont les premières victimes de ces actes de vandalisme quand leur

voiture est brûlée. Les deux hélicoptères ont permis d'empêcher des délits d'être commis et l'interpellation de 42 personnes remises à la justice. Et ont permis un relatif retour au calme.

■ **Une marche en hommage à Wissam et une marche de soutien aux forces de police sont organisées samedi, à la même heure à 14 heures et au même endroit, dans le centre-ville. Craignez-vous des débordements ?** Tout sera mis en œuvre pour que la sécurité des manifestants et du public soit assurée. Lorsque l'on veut manifester de la compassion et de la sympathie à une famille dans la douleur, on le fait dans le calme et la dignité comme cela a été le cas samedi dernier.

J'invite les organisateurs à prendre contact avec les services de la préfecture pour que nous examinions ensemble les conditions pour que cette marche se déroule en toute sécurité. La famille est très soucieuse qu'il n'y ait pas d'incidents. Elle l'a fait savoir. Tout incident serait une épreuve supplémentaire qui lui serait infligée. ■

M^e Canis, avocat de la famille de Wissam El-Yamni « Une interpellation anormale »

Avocat de la famille de Wissam El-Yamni, Clermontois de 30 ans, mort lundi après neuf jours de coma, M^e Jean-François Canis livre sa version des faits.

INTERVIEW

Sébastien Dubois
et Nicolas Faucon

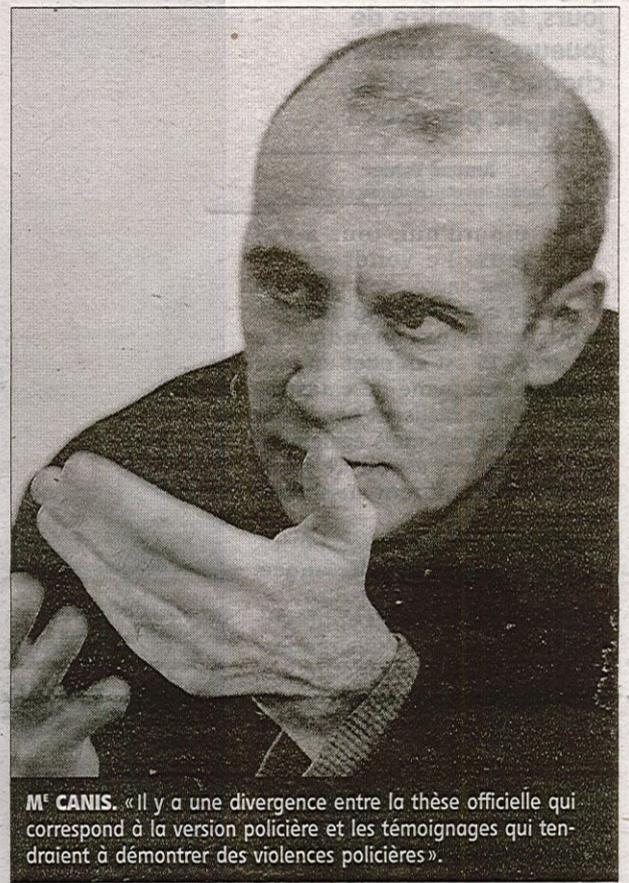
faitsdivers@centrefrance.com

■ **Où en est-on de l'enquête sur les circonstances de l'interpellation et la mort de Wissam El-Yamni ?** On essaie de déterminer la chronologie des faits. Il semble qu'une intervention policière se soit déroulée à la suite d'un appel signalant un homme blessé sur la route, alors qu'il n'en était rien. À partir de là, Wissam El-Yamni aurait jeté des pierres sur les voitures de police, ce qui aurait conduit à son interpellation. Le problème est de savoir combien de véhicules, combien de policiers et combien de phases d'interpellation ont existé. Il y a une divergence entre la thèse officielle, relayée par le parquet, qui correspond à la version policière et les témoignages de personnes du quartier qui feraient état de violences policières.

■ **On parle d'une interpellation en deux temps, où Wissam El-Yamni aurait été placé dans une voiture de police avant de prendre la fuite...** Tous les témoins dont il est question dans les articles déjà parus ont été entendus par la justice, certains à deux reprises. Ces témoignages tendent à démontrer une interpellation en deux temps, avec, à un moment, des violences perpétrées par plusieurs policiers.

■ **Combien ?** Ça dépend des versions. Deux ou plus. Étaient-ils en civil ou en tenue réglementaire ? Il faut être très prudent. Nous sommes au stade du questionnement. Mais des éléments laissent penser que l'interpellation ne s'est pas déroulée de façon normale.

■ **Quels éléments ?** D'abord, il y a ces témoignages et la manière dont ils ont été relayés par certaines auto-



M^e CANIS. « Il y a une divergence entre la thèse officielle qui correspond à la version policière et les témoignages qui tendraient à démontrer des violences policières ».

rités et les médias. Ensuite, il y a les descriptions des blessures, confirmées notamment par le parquet. Elles font penser à des violences qui vont au-delà des gestes réglementaires et de la force strictement nécessaire à une interpellation. Il y a la mort d'un homme d'une trentaine d'années, en parfaite santé, qui ne peut pas résulter de la consommation d'alcool, de cannabis et éventuellement de cocaïne. Mais certains éléments confiés à la famille par le milieu hospitalier font penser à une consommation plusieurs heures avant les faits.

■ **Connait-on les résultats de l'autopsie ?** Ils n'ont pas été divulgués. Même les magistrats n'en ont pas été destinataires. En l'état, personne ne peut s'autoriser à communiquer sur le sujet. J'ai appris que le syndicat Alliance s'était exprimé, ça me laisse perplexe.

■ **Que pensez-vous de la communication du parquet sur ce dossier ?** Elle a un peu évolué. Ce qui me gênait, c'est alors qu'un

homme était dans le coma suite à une interpellation, on ne percevait pas qu'il s'agissait de l'information essentielle. Comme si, parce qu'il avait osé jeter des pierres, ce qui s'était passé ensuite devenait légitime. Pour moi, une information essentielle était occultée par une information secondaire.

■ **Quand rencontrerez-vous les magistrats instructeurs ?** Demain matin (aujourd'hui, N.D.L.R.). Ce sera une première rencontre. Je m'y rendrai avec le frère et la sœur de Wissam. C'est important pour eux. Ils ont des choses à dire, les magistrats ont également des questions à leur poser. C'est un premier accès à la procédure.

■ **Assisterez-vous à la marche en hommage à Wissam, demain ?** Oui, j'y serai avec un certain nombre de membres de la famille, ceux qui sont en état d'y participer. Ce que j'attends de cette marche, c'est qu'on rende hommage à cet homme et ensuite qu'elle soit un appel pour défendre la vérité. La justice doit être la même pour tous. ■